ANNEXE TECHNIQUE TYPE

ANNEXE TECHNIQUE N°

	CNFPT	Acsé
Chef de projet		
Téléphone		
Adresse e-mail		

DESCRIPTION DU PROJET
Article de l'accord-cadre concerné Article
Contexte
Description de l'action et objectifs
Livrable(s)
Public visé
Moyens mobilisés (modalités d'organisation et de gestion, moyens financiers le cas échéant)

M7

PILOTAGE DU PROJET

Méthodes de travail

Durée et calendrier

Autres partenaires externes impliqués ou associés

SUIVI DU PROJET

Communication

Suivi et évaluation de l'action ou du projet

Livrables et / ou indicateurs de résultats

Propriété des contenus et cession des droits

Actualisation

VALORISATION ET SUITE POSSIBLE

118

ANNEXE TECHNIQUE N°1

Organisation d'un séminaire les 17 et 18 octobre 2012 (Amiens) « les collectivités, garantes de l'égalité de traitement dans la cité : mobiliser les ressources humaines et les services, développer le pouvoir d'agir des habitants »

	CNFPT	Acsé	IRDSU
Chefs de projet	Jérôme DEWITTE Virginie JUREVICZ	Isabelle PELLÉ Sylvie ROGER	Marc VALETTE
Téléphone	03 28 51 32 29 01 55 27 43 72	01 40 02 74 73 01 40 02 74 90	02 40 89 10 18
Adresse e-mail	jerome.dewitte@cnfpt.fr virginie.jurevicz@cnfpt.fr	isabelle.pelle@lacse.fr sylvie.roger@lacse.fr	marc.valette@irdsu.net

DESCRIPTION DU PROJET

Article de l'accord-cadre concerné

Article 2.2.1 Co-organiser des événementiels sur le champ de la discrimination.

Contexte

Le CNFPT a défini, dans son projet national de développement, 5 grandes causes d'intérêt général parmi lesquels figure **la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité dans la fonction publique territoriale** (aux côtés de la lutte contre l'illettrisme, la prise en compte du handicap, la prévention de la sécurité et de la santé en milieu professionnel, notamment en matière de risques psycho-sociaux et la prise en compte du développement durable).

La problématique des discriminations est aujourd'hui largement reconnue dans la sphère publique et le souci de sa prise en compte inspire nombre de politiques, qui, depuis une dizaine d'années, visent prioritairement à agir sur celles et ceux qui discriminent. Leur objectif est de déconstruire des systèmes discriminatoires longtemps banalisés.

Un nombre croissant de collectivités locales se saisissent ainsi de la question à l'échelle de leurs territoires et souhaitent se positionner en **acteurs des politiques de prévention et de lutte contre les discriminations**.

Pour y parvenir, leurs élu(e)s et agents doivent identifier tant les contours du problème public dans ses différentes dimensions (souvent limitées aux seules questions de racisme et sexisme) que les possibles leviers d'action pour élaborer et mettre en œuvre des projets à même de répondre aux enjeux d'égalité sur leur territoire.

Le premier levier, qui a valeur d'exemple, est d'engager en interne **une réflexion visant à analyser et modifier les processus de ressources humaines et les pratiques managériales** afin de renforcer l'égalité de traitement vis-à-vis des agents et candidats aux emplois publics.

Cette action interne des collectivités, si elle est indispensable pour la crédibilité de l'action, n'est toutefois pas suffisante en termes d'impact pour les habitants et les acteurs du territoire.
C'est pourquoi les politiques locales doivent également s'adresser aux personnes exposées aux discriminations, de façon **à renforcer leur pouvoir d'agir, en s'appuyant notamment sur le droit et sur des dispositifs nouveaux de participation, d'écoute et de mise en mouvement citoyenne.**

Description de l'action et objectifs

Un séminaire national de deux jours, organisé en partenariat avec l'IRDSU (Inter-Réseau des professionnels du Développement Social et Urbain), **les 18 et 19 octobre à Amiens** (à la maison de l'égalité), intitulé « les collectivités, garantes de l'égalité de traitement dans la cité : mobiliser les ressources humaines et les services, développer le pouvoir d'agir des habitants ».

113

Autour d'universitaires, de chercheurs, de praticiens et de témoins locaux, deux journées pour échanger et partager expériences, points de vues et pratiques ou créer les « déclics » d'une action publique plus égalitaire.

Livrable(s)

Organisation du séminaire et des actes

Public visé

150 personnes attendues : agents des directions des ressources humaines des collectivités, encadrants, élus locaux, chargés de mission PLCD, acteurs de la Politique de la Ville (collectivités, services de l'Etat et associations) et du secteur de l'animation socio-culturelle.
La mise en place d'un système de diffusion vidéo en direct permettra par ailleurs de suivre le séminaire d'un poste de travail ou même dans une salle de formation aménagée à cet effet.

Moyens mobilisés (modalités d'organisation et de gestion, moyens financiers le cas échéant)

Co-conception des scénarios pédagogiques par l'Acsé, le CNFPT et l'IRDSU
Co-recherche des intervenants (définition des profils…)
Co-définition des modalités d'organisation logistique

Salles mises à disposition par la Maison de l'égalité d'Amiens Métropole
Intervenants rémunérés par l'INSET de Dunkerque
Mobilisation des animateurs des ateliers par l'IRDSU (non rémunérés)
Prestataire des actes rémunéré par l'INSET de Dunkerque

Buffets du 18 octobre midi et du 19 octobre midi : pris en charge par l'INSET de Dunkerque

Repas du 17 soir et du 18 octobre soir : à définir

Inscriptions assurées par l'INSET de Dunkerque

Frais d'inscription des agents non territoriaux : le coût de participation au séminaire est payant pour les agents non territoriaux et s'élève à 105 € pour une journée et 210 € pour les deux jours.
L'IRDSU prendra en charge les frais d'inscription des personnels non territoriaux (le nombre restant à définir), membres de l'IRDSU.
L'Ascé pourra, dans des modalités à définir, prendre en charge les frais d'inscription pour les agents des services de l'Etat (à confirmer).

PILOTAGE DU PROJET

Méthodes de travail

Constitution d'un comité de pilotage réunissant :

- des personnels du CNFPT (INSET de Dunkerque, délégations régionales Picardie et Rhône Alpes Lyon, Direction des coopérations avec un appui de la direction de la Communication)
- des personnels de l'Acsé (Pôle promotion de l'égalité, Service du réseau territorial)
- des personnels de l'IRDSU (un permanent et des chargés de mission LCD de collectivités territoriales),
- des intervenants spécialistes des problématiques de discrimination.

Plusieurs réunions de travail sont programmées avec des temps prévus en deux sous-groupes, chacun chargé de travailler au scénario pédagogique d'une journée.
Définition des modalités d'organisation et logistiques.

Durée et calendrier

Première réunion d'installation du comité de pilotage : 15 mars 2012
Réunions de travail pour l'élaboration des scénarios pédagogiques et définir les modalités d'organisation : 11 juin et 18 septembre en présentiel et organisation de réunions téléphoniques.

Autres partenaires externes impliqués ou associés

IRDSU (Inter-Réseau des professionnels du Développement Social et Urbain)
Amiens Métropole (Maison de l'égalité)

120

SUIVI DU PROJET

Communication

Production d'une carte postale sur l'événement : une version électronique est prévue pour les permettre la promotion du séminaire au sein des différents réseaux et la faire figurer sur les différents sites internet des partenaires. Une version imprimée permettra à l'INSET de Dunkerque fera la promotion de la manifestation auprès des agents territoriaux.

Création d'un mini site dédié (sur le site Internet de l'INSET de Dunkerque) permettant de visualiser le programme des deux journées et de s'y inscrire.

Mise en place d'un système de diffusion vidéo en direct sur internet permettant de suivre le séminaire d'un poste de travail ou même dans une salle de formation aménagée à cet effet. La vidéo sera ensuite accessible en vidéo différée. Pendant une période définie, il est alors possible de revoir l'événement dans son intégralité. La diffusion en différé donnera une audience supplémentaire au séminaire.

Large diffusion des actes du séminaire

Tous les documents assurant la promotion et la restitution du séminaire afficheront les logos du CNFPT, de l'Ascé (avec la mention « avec l'appui de l'Acsé »), de l'IRDSU et de son réseau picard et d'Amiens Métropole.

Suivi et évaluation de l'action ou du projet

Questionnaire d'évaluation
Nombre de connexions de la vidéo du séminaire diffusée en différé

Livrables et / ou indicateurs de résultats

- scénarios pédagogiques des deux journées
- restitution du séminaire réalisée au travers de la production des actes,
- synthèse des évaluations des participants,
- nombre de participants souhaitant bénéficier de formations complémentaires sur la thématique.

Propriété des contenus et cession des droits

Cf. articles 2.11 et 6 de l'accord-cadre

VALORISATION ET SUITE POSSIBLE

Des articles dans la presse pourront valoriser le séminaire

Suite possible

Possible démultiplication du séminaire au niveau interrégional ou régional.

Le président du CNFPT

François DELUGA
Maire du Teich

Le directeur général de l'Acsé

Remi FRENTZ

La présidente de l'IRDSU

Sylvie REBIERE POUYADE

121

ANNEXE TECHNIQUE N°2

Organisation d'un séminaire le 7 novembre 2012 (Paris)
« Egalité dans le logement : comprendre, s'engager, agir ensemble »

	CNFPT	Acsé
Chef de projet	Touria ARAB-LEBLONDEL Patrick DEBUT Virginie JUREVICZ	Isabelle PELLÉ
Téléphone	02 41 22 41 38 01 55 27 43 72	01 40 02 74 73
Adresse e-mail	touria.arab@cnfpt.fr virginie.jurevicz@cnfpt.fr	isabelle.pelle@lacse.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Article de l'accord-cadre concerné

Article 2.2.1 Co-organiser des événementiels sur le champ de la discrimination.

Contexte

Le CNFPT a défini, dans son projet national de développement, 5 grandes causes d'intérêt général parmi lesquels figure **la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité dans la fonction publique territoriale** (aux côtés de la lutte contre l'illettrisme, la prise en compte du handicap, la prévention de la sécurité et de la santé en milieu professionnel, notamment en matière de risques psycho-sociaux et la prise en compte du développement durable).

Le décalage croissant entre l'offre et la demande de logements, l'augmentation des prix et des loyers et une relégation/ségrégation urbaine accrue contribuent à générer des tensions et des situations d'exclusions sociales. La mise en œuvre du droit au logement opposable depuis 2008 a mis en lumière l'insuffisance des moyens existants pour assurer le droit au logement pour tous, voire l'accès à un hébergement, particulièrement dans certains territoires.

A cette situation, s'ajoutent les risques spécifiques d'exposition aux discriminations directes et indirectes dont sont victimes certaines catégories de personnes en raison de leur origine, leur handicap, leur âge ou leur situation de famille. Les inégalités face au logement s'articulent aussi parfois avec les discriminations. Cette situation appelle une analyse critique des facteurs conduisant à la constitution ou la perpétuation de ces mécanismes d'exclusion.

Dans ce cadre, la prise en compte des enjeux de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité dans le logement s'affirme de plus en plus dans le logement, comme en témoigne le développement récent de projets sur le terrain. Les expériences et les actions engagées, mises en regard avec les situations de discrimination traitées notamment par le Défenseur des droits, permettent d'analyser les évolutions et de dégager des perspectives pour l'avenir.

Description de l'action et objectifs

Un séminaire national, organisé en partenariat avec le Défenseur des droits (DDD), **le 7 novembre à Paris** (Espace Charenton), intitulé « Egalité dans le logement : comprendre, s'engager, agir ensemble ».

L'objectif de cette journée est de valoriser ces acquis, de faire partager les expériences et de conforter la dynamique engagée.

Livrable(s)

Organisation du séminaire et des actes

Public visé

200 personnes attendues : publics de professionnels et d'associations concernées
Acteurs impliqués, professionnels, institutions (Etat et collectivités), travailleurs sociaux, acteurs associatifs, OPH au titre de l'USH
La mise en place d'un système de diffusion vidéo en direct permettra par ailleurs de suivre le séminaire d'un poste de travail ou même dans une salle de formation aménagée à cet effet.

122

Moyens mobilisés (modalités d'organisation et de gestion, moyens financiers le cas échéant)
Co-conception du programme du séminaire par l'Acsé, le CNFPT et le DDD
Co-recherche des intervenants (définition des profils…)
Co-définition des modalités d'organisation logistique

Les frais pédagogiques (rémunération des intervenants et des actes) et logistiques (salles, restauration…) seront répartis entre les parties dans une enveloppe budgétaire définie de la manière suivante :

- Acsé : entre 10 000 € et 20 000 € (montant à confirmer)
- CNFPT : 10 000 €
- DDD : 10 000 €

Inscriptions assurées par l'INSET d'Angers

PILOTAGE DU PROJET

Méthodes de travail

Constitution d'un comité de pilotage réunissant :

- des personnels du CNFPT (INSET d'Angers, Direction des coopérations avec un appui de la direction de la Communication)
- des personnels de l'Acsé (Pôle promotion de l'égalité, Direction de la prévention de la délinquance et de l'habitat)
- des personnels du DDD (Direction de la promotion des droits et de l'égalité).

Plusieurs réunions de travail sont programmées avec, entre ces réunions, des calages organisées par réunions téléphoniques ou par mails.
Définition des modalités d'organisation et logistiques.

Durée et calendrier

Première réunion d'installation du comité de pilotage : 4 avril 2012
Réunions de travail pour élaborer le programme pédagogiques et définir les modalités d'organisation : entre mai et fin septembre.

Autres partenaires externes impliqués ou associés

Défenseur des droits

SUIVI DU PROJET

Communication

Production d'un visuel dédié pour l'événement :
Une version électronique d'une plaquette de communication est prévue pour permettre la promotion du séminaire au sein des différents réseaux et la faire figurer sur les différents sites internet des partenaires.

Lien sur le site Internet de l'INSET d'Angers permettant de visualiser le programme du séminaire et de s'y inscrire.

Mise en place d'un système de diffusion vidéo en direct sur internet permettant de suivre le séminaire d'un poste de travail ou même dans une salle de formation aménagée à cet effet. La vidéo sera ensuite accessible en vidéo différée. Pendant une période définie, il est alors possible de revoir l'événement dans son intégralité. La diffusion en différé donnera une audience supplémentaire au séminaire.

Large diffusion des actes du séminaire

Tous les documents assurant la promotion et la restitution du séminaire afficheront les logos du CNFPT, de l'Acsé et du DDD

Suivi et évaluation de l'action ou du projet

Questionnaires d'évaluation
Nombre de connexions de la vidéo du séminaire diffusée en différé

Livrables et / ou indicateurs de résultats
- programme du séminaire
- restitution du séminaire réalisée au travers de la production des actes,
- synthèse des évaluations des participants,
- nombre de participants souhaitant bénéficier de formations complémentaires sur la thématique.

Propriété des contenus et cession des droits
Cf. articles 2.11 et 6 de l'accord-cadre

VALORISATION ET SUITE POSSIBLE

Des articles dans la presse pourront valoriser le séminaire

Suite possible
Possible démultiplication du séminaire au niveau interrégional ou régional.

Le président du CNFPT

François DELUGA
Maire du Teich

Le directeur général de l'Acsé

Remi FRENTZ

124